FytoSave



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Révisé le 24.09.2018

Rubrique 1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial FytoSave

Synonyme

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations

déconseillées

Utilisation Stimulateur des défenses naturelles, Eliciteur

Utilisations déconseillées

Téléphone

E-Mail

1.3 Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité

Producteur FytoFend S.A.

Adresse Rue Phocas Lejeune, 25-6

B5032 – Isnes +32(0)81.728.840 info@fytofend.com

Fournisseur Andermatt Biocontrol AG

Adresse Stahlermatten 6

6146 Grossdietwil, Suisse

Téléphone +41 (0)62 917 5005 E-mail sales@biocontrol.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone 145 (Tox Info Suisse)

Rubrique 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Selon règlement CLP/REACH (EC) Nr. 1272/2008 [CLP] le produit n'est pas consideré comme une substance dangereuse conformément à la description figurant dans la classification CEE.

2.2 Éléments d'étiquetage

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les

risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persitent, ver bioaccumulative) resp. ne releve pas de

l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne releve pas de

l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

COS-OGA (12,5 g/l)

3.2 Préparations

Description Liquide concentré soluble (SL)

Composants dangereux aucun

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner la personne de la source de danger. Consulter un

médecin en cas de troubles.



FytoSave

Révisé le 24.09.2018

Après inhalation Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles. Après contact avec la peau Laver immédiatement à l'eau tiède et au savon et bien rincer.

du règlement (CE) 2015/830

Consulter un médecin en cas de troubles.

Se débarrasser des lentilles de contact. Rincer les yeux, pendant Après contact avec les yeux

> au moins 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Ne pas faire vomir. Ne donner ni à boire ni à manger. Se rincer la Après ingestion

bouche à l'eau. Maintenir la victime au repos. Consulter un

médecin en cas de troubles. Recommendation pour le

médecin Traitement symptomatique

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de information

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers 4.3

nécessaires

Andermatt

Aucune mesure spéciale n'est requise.

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction, mousse, extincteurs à eau. Jet d'eau à grand débit

Moyens d'extinction

inappropriés:

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Aucun risque spécial inhérent aux produits de combustion. Combattre le feu aux premiers stades de son apparition uniquement si cela est possible en toute sécurité.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter une protection respiratoire.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des lunettes et des gants protectrices. Assurer une bonne aération. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Empêcher toute entrée dans les canalisations et tout contact avec les eaux usées et l'eau potable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pomper le matériel ou recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Nettoyer à fond avec de l'eau le sol ou les objets souillés par ce produit. Éliminer les résidus par rinçage à l'eau. Ne pas réintroduire dans le conteneur d'origine. Placer la matière absorbante contaminée et le matériel de nettoyage dans des conteneurs refermables et identifiés. Traiter comme un déchet.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13 ainsi que protection individuelle voir rubrique 8





Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Révisé le 24.09.2018

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ce produit doit être manipulé conformément aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur en matière de manipulation des produits chimiques non dangereux. Eviter tout contact inutile avec le produit. L'emploi abusif peut nuire à la santé. Ne pas boire, manger ni fumer en travaillant. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter des coulages ; risque de dérapage. Utiliser des récipients collecteurs. Aucun équipement de protection n'est spécifiquement requis, le Fytoll présentant une toxicité aiguë très faible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais, sombre et aéré (température minimale de 5°C). Protéger de la chaleur, de l'humidité et du soleil. Le conteneur doit être étiqueté et fermé hermétiquement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Stimulateur des défenses naturelles, Eliciteur

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de

visage Lunettes de protection (non obligatoire)

Protection de la peau Porter des gants.

Protection respiratoire Pas nécessaire

Risques thermiques Pas nécessaire

Autres Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de

produits chimiques.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme Liquide
Couleur Blanc-beige
Odeur inodorant
Seuil olfactif non déterminé

Valeur du pH 5.0

Point de fusion non déterminé
Point d'ébullition non déterminé
Point d'inflammation Non déterminé
Taux d'évaporation non déterminé

Inflammabilité Le produit n'est pas auto-inflammable.

Limite inférieure et non déterminé

supérieure d'explosibilité

Pression de vapeur (20 °C) Non déterminé Densité de vapeur non déterminé

FytoSave



Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Révisé le 24.09.2018

Densité 1.200 g/ml

Solubilité dans/miscibilité

avec l'eau

Complètement soluble dans l'eau

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

non déterminé

Point d'inflammation Non déterminé non déterminé Température de

décomposition

Non déterminé

Viscosité

Propriétés explosives Le produit ne présente pas de risque d'explosion.

Propriétés comburantes non déterminé

9.2 Autres informations

aucun

Stabilité et réactivité Rubrique 10

10.1 Réactivité

pas de donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Une légère phase de séparation peut se produire. Remuer avant utilisation. Aucune dégradation n'est prévue pendant 1 an à température ambiante (10-30°C)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Si utilisé selon l'usage prévu, aucune réaction dangereuse. Dégradation en présence d'acides, bases et agents oxydants concentrés.

10.4 Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière du soleil ou des entrepôts très éclairés. Tenir à l'écart de feu ouvert et des sources d'inflammation. Aucune décomposition si l'utilisation est conforme aux spécifications.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, bases forts, oxydants forts, réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit dangereux.

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Oral LD50 >2'000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation

cutenée

Non irritant

Lésions oculaires Non irritant

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou Non sensibilisateur

cutanée

Mutagénicité sur les cellules

Aucune donnée

germinales

Cancérogénicité Aucune donnée Toxicité pour la reproduction Aucune donnée Toxicité spécifique pour Aucune donnée

certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité spécifique pour Aucune donnée

certains organes cibles exposition répétée

Danger par aspiration Aucune donnée

Page 4 of 6





Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Révisé le 24.09.2018

Rubrique 12	Informations écologiques	
•	Toxicité	
120	Informations générales	Aucun danger conformément à la nature du produit
	Toxicite aiguë (courte durée) Toxicité chronique	Pas de donnée disponible
	(longue durée)	Pas de donnée disponible
	Poissons	pas de donnée disponible
	Crustacés	pas de donnée disponible
	Algues/plantes aquatiques	pas de donnée disponible
	Autres organismes	pas de donnée disponible
12.2	Persistance et dégradabilité	
	Dégradibilité abiotique	pas de donnée disponible
	Dégradibilité physique et photochimique	pas de donnée disponible
	Biodégradation	Pas de donnée disponible
12.3	Potentiel de bioaccumulation	
	Coefficient de partage octanol-eau	pas de donnée disponible
	Facteur de bioconcentration	pas de donnée disponible
12.4	Mobilité dans le sol	
	Répartition connue ou prévisible entre les différents compariments de l'environnement	pas de donnée disponible
	Tension superficielle	pas de donnée disponible
	Adsorption/lixiviation	pas de donnée disponible
12.5	Résultats des évaluations PB	
		La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persitent, ver bioaccumulative) resp. ne releve pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne releve pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006
12.6	Autres effets néfastes	

Rubrique 13	Considérations re	latives à l	'élimination
-------------	-------------------	-------------	--------------

12.7 Autres informations

12 1	Máthadac	de traitement	doc dóchote

Elimination de Produit/ Le produit doit être mis au rebut conformément à la Emballage réglementation officielle en vigueur. Petits volumes et container

vide peuvent être dépose avec les déchets domestiques.

Aucun danger conformément à la nature du produit

Code/marquage des Aucun

déchets conforme à OMoD Information important pour

le traitement des déchets Information important pour

le traitement d'eau sale Autre recommandation pour Aucun le traitement des déchets

Aucun

Aucun

Aucun





Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et dont l'ajustement du règlement (CE) 2015/830

Révisé le 24.09.2018

Rubrique 14 Informations relatives au transport

Transport

routier/ferroviaire Pas limité
Transport maritime Pas limité
Transport aérien Pas limité

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en

matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification Aucun conue Habilitations Aucun conue Restrictions d'usage Aucun conue

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage au terme

de CE directive

Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une

spécification technique.

i Überarbeitungen

Adapté au reglement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Date 24. September 2018